

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 1^{er} mars 2019
COMMUNE DE MONTCLAR SUR GERVANNE

Présidence : Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, Maire
Présents : Matthieu BEGOU, Sylvie DERVILLE, Jérôme FLON, Denis GAUDIN, Hélène SYLVESTRE, Rudy SYLVESTRE.
Absents : Monsieur Yvan SICHOU.
Excusés : Monsieur Jean BOURGEOIS pouvoir à Monsieur Jérôme FLON.
Madame Sylvie DERVILLE pouvoir à Madame Hélène SYLVESTRE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Madame Hélène SYLVESTRE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. DECES DE MADAME REYMONDE BELLE :

En préambule et suite au décès de Madame Reymonde BELLE, Conseillère Municipale, qui nous a quittés malheureusement le 12 mars 2019 dû à une maladie implacable, Monsieur le Maire rappelle que cette dernière s'est énormément investie pour la Commune de Montclar sur Gervanne et restera présente dans nos mémoires.

Monsieur le Maire fait observer une minute de silence et de recueillement à sa mémoire.

2. LECTURE ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2019 :

Il demande ensuite s'il y a des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. M 14 2018 – 2019 :

- COMPTE ADMINISTRATIF 2018,
– Délibération N° 2019/03 - 03

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Réuni, sous la présidence de Madame Hélène SYLVESTRE, 1^{er} adjointe, chargé de la préparation des documents budgétaires, en l'absence de M. Le Maire sorti pour le vote, examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

BUDGET COMMUNAL	
Compte Administratif 2018	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat à la clôture de l'exercice précédent	120 122.42
Affectation du résultat à l'investissement	-43 229.91
Résultat de fonctionnement 2017 reporté	76 892.51
RECETTES	158 281.17
DEPENSES	92 608.52
SOLDE DE LA SECTION	65 672.65
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018	142 565.16

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2017 reporté	-43 229.91
RECETTES	78 282.74
DEPENSES	56 979.00
SOLDE DE LA SECTION	21 303.74
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2018	-21 926.17
RESULTAT DE CLOTURE	
Section de fonctionnement	142 565.16
Section d'investissement	-21 926.17
RESULTAT DE CLOTURE 2018	120 638.99

Après avoir entendu l'exposé et délibéré,

- **CONSTATE** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- **ADOpte** le compte administratif 2018.

- **AFFECTATION DE RESULTATS 2018**
 - *Délibération n° 2019/03-04*

LE CONSEIL MUNICIPAL, suite au vote du compte administratif, constate les résultats 2018 suivants :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Solde 2017 reporté en 2018	-43 229.91	76 892.51
Résultat des sections de l'exercice 2017	21 303.74	65 672.65
Résultat de clôture	-21 926.17	142 565.16
<u>Restes à réaliser - Dépenses</u>	0.00	0.00
TOTAL	-21 926.17	142 565.16
Proposition d'affectation au compte 1068 (BP 2019)	21 926.17	-21 926.17
Proposition de Report au budget 2019	-21 926.17	120 638.99

D 001

R 002

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après avoir délibéré,

DECIDE pour le budget primitif 2019 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068,
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

- **COMPTE DE GESTION 2018** (Dressé par Madame Véronique MAZEYRAT-PASQUIER Receveur)
 - *Délibération N° 2019/03-0*

Sur le rapport de Madame Hélène SYLVESTRE, 1^{ère} Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par le comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public.

4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 POUR LE BUDGET « COMMUNE »

- *Délibération N° 2019/03-06*

Après avoir entendu le projet de budget article par article et après avoir étudié le tableau des investissements prévus cette année, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le BP 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement 2018 reporté	120 638.99
RECETTES	147 520.00
DEPENSES	268 158.99
SOLDE DE LA SECTION	-120 638.99
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	0
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2018 reporté	-21 926.17
RECETTES	353 620.00
DEPENSES	331 693.83
SOLDE DE LA SECTION	21 926.17
RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	0

➤ **VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2019 :**

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun, d'après la loi du 10 janvier 1980,
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Le Conseil Municipal, considérant que le budget communal nécessite des rentrées fiscales de 60 541,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2019 comme suit :

Taxes	Taux de 2018	Taux votés en 2019	Bases 2019	Produits 2019
Taxes d'habitation	9.00%	9.00%	332 300	29 907
Taxes foncières bâties	11.50%	11.50%	202 600	23 299
Taxes foncières non bâties	52.39%	52.39%	14 000	7 335
			Total	60 41

5. SHEMAS DIRECTEUR

– *Délibération N° 2019/03-02*

L'ouverture des plis et le choix des bureaux d'études se sont déroulés en mairie de Gigors et Lozeron, le 21 mars 2019.

Pour le **SCHEMA DIRECTEUR DE L'EAU**, l'estimatif du département se monté à **43 950,00 € HT**.

L'entreprise la mieux placée est la société **ALTEREO**, 69500 Bron, qui évalue le prix de sa prestation à **25 337,00 € HT**, soit une économie de **18 631,00 € HT**.

Une réunion de démarrage est prévue le 11 avril 2019 à 8 h 30 en mairie de Montclar, avec visite de la commune et réponses aux questions des 2 parties.

– *Délibération N° 2019/03-01*

SCHEMA DIRECTEUR DE L'ASSAINISSEMENT : estimatif du Département : **35850,00 € HT**

Candidat retenu : **REALITES Environnement**, 26600 Tain l'Hermitage pour une prestation évaluée à **30 825,00 € HT**.

De même la réunion de démarrage se fera le 9 avril 2019 à 15 h 00 en mairie de Montclar également dans les mêmes conditions.

6. ROUTE COMMUNALE : DEMANDE DE RESTRICTION DE PASSAGE PAR LA FAMILLE PERMINGEAT :

La famille Permingeat demande une restriction de circulation sur le chemin rurale qui traverse leur propriété.

Le maire explique au conseil municipal que cet administré s'est plaint du passage de randonneurs sur le chemin rural traversant sa propriété et que ceux-ci circulent librement au milieu de ces bâtiments.

Il souhaite que la commune procède à une restriction de passage sur le chemin concerné.

Le conseil municipal constate que ce chemin rural concerne également deux autres communes (Suze, Mirabel et Blacons) et qu'il dessert d'autres parcelles.

Le dossier est en attente d'une consultation des autres communes qui pourra nous aider dans la démarche à suivre pour régler le problème.

7. SYNDICAT DROME GERVANNE :

Le syndicat Drôme Gervanne débute son schéma distributeur et l'entreprise mandatée a commencé les relevés des compteurs qui se trouvent aux points de livraison sur la commune de Montclar sur Gervanne.

8. AGENCE BELLE RIVE, AUGMENTATION DU PLAFOND D'ENCAISSEMENT DES LOYERS :

– *Arrêté N° 2019-02*

L'agence BELLE RIVE demande une augmentation de la capacité à détenir des fonds pour le compte de la mairie de Montclar pour être dans la stricte légalité par rapport à la trésorerie.

En effet l'arrête municipal 2015-08 stipule dans l'article 8 que l'agence BELLE RIVE n'est pas en droit de détenir une somme supérieur à 500,00 €.

Les loyers mensuels encaissés actuellement sont supérieur à cette somme (820,45 € + 734,59 €).

Il faut donc autoriser le régisseur à encaisser un montant de 6000,00 € sachant que les 2 loyers sont perçu sur 1 période de 3 mois et laisse également une marge en cas d'augmentation des loyers.

9. QUESTIONS DIVERSES :

- Autorisation reçu de la préfecture pour les travaux de réhabilitation de la prise d'eau du moulin des Berthalais.
- Electrification du hameau de Vaugelas est en fin de réalisation et il convient de procéder à la mise aux normes de l'église de ce même hameau.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 26 avril 2019 à 18 h 30, clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 h 00

Jean-Pierre ANDEOL

Maire